



## Check-list pour la nouvelle loi sur la protection des données dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023

La nouvelle loi sur la protection des données est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les modifications apportées visent à garantir plus de transparence et à se rapprocher du nouveau droit de l'UE. Pour permettre à ton organisation de se conformer à la nouvelle législation, le CSAJ a établi une check-list en 10 points.

- Tu as lu notre mémento sur la protection des données
- Tu connais les droits des personnes sur lesquelles tu as recueilli des données
- La personne responsable de traiter les données personnelles est clairement identifiée dans ton organisation
- Cette personne est informée de la nouvelle loi sur la protection des données
- Tu es au clair sur ce que sont les données sensibles et sur la manière de les gérer
- Les données personnelles dans le fichier de stockage sont protégées contre tout accès externe
- Seules les données personnelles absolument nécessaires sont enregistrées
- Chaque personne n'a accès qu'aux données personnelles dont elle a vraiment besoin
- La déclaration de confidentialité de ton organisation est à jour
- Tu as l'accord de la personne concernée ou de sa/son responsable légal\*e lorsque tu publies des photos sur les médias sociaux ou sur le site